

CORIL

professionnel

CORIWOOD SPECIAL TERRASSES +

SATURATEUR MONOCOUCHE DE PROTECTION DES BOIS HORIZONTAUX EXTERIEURS
PROTECTION HYDROFUGE ET ANTI-TACHES
DURCISSEUR DE SURFACE ET RETARDATEUR D'UV.

CARACTERISTIQUES GENERALES

- **CORIWOOD SPECIAL TERRASSES +** est conçu pour s'appliquer sur toute surface horizontale ou verticale, en extérieur.
- Facile à appliquer, il pénètre profondément dans le bois afin de lui apporter une protection contre les reprises d'humidité, le grisaillement et le marquage des pas.
- **CORIWOOD SPECIAL TERRASSES +** convient pour la protection des bois durs (mélèze, douglas, red cedar...), feuillus, et bois traités haute température.
- Point éclair : 33°C. Densité à 20°C: 0.883g/cm³. Aspect : mouillé.
- Consommation : 8 à 12 m²/litre. Conditionnement : 1 Litre - 5 Litres – 30 Litres.
- Coloris : Incolore (pour bois exotiques et traités haute température)
Miel (jaune orangé) et Brun Cuivré (rouge marqué) (pour bois autoclavés ou bois clairs naturellement résistants)



Directive 2004/42/CE (COV) : Les valeurs limites européennes de COV dans le produit (catégorie 6) prêt à l'emploi sont de 700g/L maximum en 2010. La teneur en COV de ce produit, prêt à l'emploi, est de maximum 401.71g/L.

MODE D'EMPLOI

- Bien brasser pour homogénéiser avant et en cours d'application.
- Les bois doivent être secs et propres. Séchage : 8 heures environ en atmosphère ventilée, 48h à cœur.
- **CORIWOOD SPECIAL TERRASSES +** s'utilise sans dilution préalable en **1 seule couche bien tirée***.
- Appliquer au rouleau, brosse ou pistolet (à faible pression pour éviter une pulvérisation trop fine génératrice de brouillard). Il est conseillé de lisser avec un chiffon après 2 à 3 heures pour obtenir un aspect bien régulier. Sur bois poreux ou très abîmés, pour une meilleure protection, on peut renouveler l'opération par une deuxième couche après 2 jours environ – il est recommandé de faire un essai pour éviter une surcharge*.
- Pour une protection optimum, renouveler l'application d'une couche 6/8 mois après la pose, après nettoyage au **CORINET NF**, puis, tous les 8/12 mois les années suivantes.
- Nettoyage des outils : WHITE-SPIRIT OU CORIL DILUANT DE NETTOYAGE.

*NB. En cas de sur épaisseur on peut remarquer des différences de brillance. Frotter alors avec un chiffon imbibé de CORIL DILUANT DE NETTOYAGE pour uniformiser.

QUELQUES PRECAUTIONS

- Eviter la projection sur herbe et végétation. Protéger les vitres.
- Ne pas appliquer sur un bois déjà recouvert de vernis, lasure ou peinture. Les surfaces très dégradées ou vernies doivent être décapées entièrement ou poncées puis nettoyées de façon appropriée (se référer à la notice du décapant avant).
- L'application de CORIWOOD SPECIAL TERRASSES + sur bois déjà grisailé assombrir la couleur naturelle du bois.
- Les bois au sol soumis à l'éclaboussure d'eau salée (piscine, bords de mer...) pouvant être sensibles à l'agression du sel, nous recommandons un entretien beaucoup plus rapproché.
- Attention certains bois sont naturellement très chargés d'huile, il convient d'attendre quelques semaines voire 2 à 3 mois après la pose avant de les traiter. Quelle que soit l'essence du bois, faire un essai préalable.
- Une température de stockage supérieure à 10° C est recommandée pour faciliter l'application.
- En cas de projection sur les vitres, nettoyer au diluant de nettoyage après « raclage ».
- Ne pas appliquer sur bois humide, ni tôt le matin ou trop tard l'après-midi, en raison de l'humidité potentielle. Eviter de le faire par temps de pluie, gel (mini 5°C) ou sur bois chaud (maxi 30°C).

14-10-2015/CLP

Les renseignements fournis sur la présente notice sont donnés à titre indicatif. Ils sont basés sur nos connaissances et notre expérience à ce jour. Notre responsabilité ne saurait être engagée par l'utilisation de nos produits, les conditions d'application échappant à notre contrôle.

CORODIS SARL – Z.I. La Plagne 42123 ST CYR DE FAVIERES
Tél. 04 77 62 04 17 – Fax 04 77 62 07 91 – corodis@wanadoo.fr – www.corodis.com

Entreprise agréée par le ministère de l'agriculture pour la distribution des produits antiparasitaires AGREMENT N° RH01291
SARL AU CAPITAL DE 45 000€ - SIRET 413 278 565 00028 – NAF 4675Z – TVA : FR 40413278565